



Doc. 16357
13 mars 2026

La paix et la sécurité dans le nouvel ordre mondial

Proposition de résolution

déposée par M. Christophe BRICO et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Dans un monde de plus en plus fragmenté, les défis géopolitiques connaissent un regain d'intensité. Le retour de la politique de puissance, le recours à la force et à la diplomatie coercitive, ainsi que les relations transactionnelles motivées par des intérêts étroits plutôt que par des valeurs communes affaiblissent le système multilatéral mis en place après la seconde guerre mondiale. Avec l'érosion des normes internationales et la mise à l'écart des institutions multilatérales, la logique de la «force prime le droit» s'affirme à nouveau et s'accompagne d'une réactivation des sphères d'influence régionales. Ces évolutions font peser des risques accrus pour la sécurité mondiale et régionale, car elles favorisent l'instabilité et rendent les conflits plus complexes et difficiles à résoudre.

Dans ce contexte de profonde transformation, il est impératif de rappeler que l'ordre mondial doit s'ancrer fermement dans le respect du droit international. L'État de droit doit rester le principe directeur non seulement au sein des États, mais aussi dans leurs relations mutuelles. Un système international fondé sur des règles offre une certaine prévisibilité et assure l'obligation de rendre des comptes, protège la souveraineté et crée les conditions propices à une paix et une sécurité durables. Les démocraties européennes, agissant dans l'unité et avec détermination, ont à la fois la responsabilité et l'intérêt stratégique de veiller à ce que le respect du droit international reste au cœur de la gouvernance mondiale.

Dans le cadre de cet effort global, le Conseil de l'Europe a un rôle particulier à jouer. En tant que principale organisation de défense des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit du continent, il incarne le concept de sécurité démocratique: la conviction qu'une paix durable est indissociable de la protection des institutions démocratiques, des droits fondamentaux et de la sécurité juridique.

L'Assemblée parlementaire devrait recommander au Comité des Ministres de veiller à ce que le Conseil de l'Europe mette au point une action cohérente afin de garantir que le respect du droit international ne soit pas seulement un engagement abstrait, mais le fondement même de l'ordre mondial.

De même, l'Assemblée devrait promouvoir cette vision dans ses relations avec les parlements nationaux et les autres assemblées parlementaires internationales.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

BRICO Christophe, Monaco, PPE/DC
ÅBERG Borianana, Suède, PPE/DC
BASTOS Regina, Portugal, PPE/DC
CARVALHO Ricardo, Portugal, PPE/DC
DAVIDOVICI Natalia, République de Moldova, PPE/DC
DEŠIĆ Edina, Monténégro, PPE/DC
EDER-GITSCHTHALER Andrea, Autriche, PPE/DC
FRESKO-ROLFO Béatrice, Monaco, ADLE
HISPÁN Pablo, Espagne, PPE/DC
LAKOVIĆ Nađa, Monténégro, PPE/DC
LEYTE Carmen, Espagne, PPE/DC
MINA Alice, Saint-Marin, PPE/DC
MINNICH Andreas, Autriche, PPE/DC
MULLEN Rónán, Irlande, PPE/DC
NICULESCU-ȚĂGÂRLAȘ Cristian-Augustin, Roumanie, PPE/DC
PASQUIER-CIULLA Christine, Monaco, PPE/DC
PAVIĆ Marko, Croatie, PPE/DC
ROBLES Gonzalo, Espagne, PPE/DC
SACHEVA Denitsa, Bulgarie, PPE/DC
SOBOLIEV Serhii, Ukraine, PPE/DC
STAMATIS Georgios, Grèce, PPE/DC
VASILEVSKA Ivanka, Macédoine du Nord, PPE/DC
VLASENKO Sergiy, Ukraine, PPE/DC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen